

LE MOT DU MAIRE



Chères citoyennes,
chers citoyens,

Enfin le retour du beau temps après un hiver dont plusieurs se souviendront. La vie est de retour partout autour de nous, les champs, la forêt et la rivière se sont réveillés pour nous apporter leurs couleurs et leurs bienfaits. Trêve de poésie, votre conseil municipal a profité de la période hivernale pour amorcer la planification des travaux présentée lors du dépôt des prévisions budgétaires 2019.

Le dossier de la halte-rivière aux abords de la rivière noire a franchi ses premières étapes au cours des derniers mois. Le projet sera soumis aux diverses instances règlementaires afin d'obtenir leurs autorisations. Par la suite, la municipalité pourra finaliser la transaction avec les propriétaires des lieux et procéder graduellement à l'aménagement de celle-ci.

En ce qui concerne l'entretien des chemins, comme à chaque année, nous procéderons à l'entretien usuel des chemins tout en bonifiant certains aspects. Nous sommes présentement en

attente de la confirmation du montant de la ristourne de la taxe sur l'essence (TECQ) qui devrait être autour de 515 000 \$ pour la période de 2019 à 2024, néanmoins lors de la présentation de notre Programme triennal d'immobilisation 2019-2022, nous avons prévu des travaux pour un montant de 97 000 \$, qui bien sûr sont conditionnels à l'obtention de cette subvention.

Au niveau de l'environnement, nous poursuivons le programme d'éradication de la berce du Caucase avec la firme Quadra sur la section de la rivière noire de notre territoire. Aussi, comme à chaque année, les citoyens pourront se procurer des plants d'arbres lors de la journée du 18 mai prochain, voir les modalités dans ce bulletin.

Béthanie s'apprête à fêter son 100e anniversaire d'existence, bien que le conseil municipal ait commencé à faire certaines démarches pour l'obtention de subventions pour la tenue de ce type de festivités, la prochaine étape est la mise en place d'un comité organisateur. Nous invitons donc toutes les personnes intéressées à contribuer au succès de cet événement unique à communiquer avec le bureau municipal pour vous inscrire.

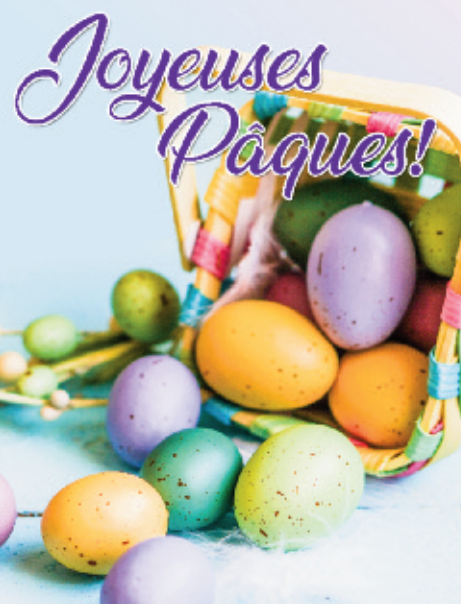
En terminant, au nom de mes collègues du conseil,

je tiens à remercier notre collègue des premières heures, M. Yvon Blanchard pour sa précieuse collaboration au sein du conseil municipal depuis son élection en 2013, M. Blanchard, pour des raisons personnelles, nous a remis sa démission le 1er avril dernier.

En mon nom personnel et au nom de mes collègues du conseil, je vous souhaite une bonne lecture et surtout n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et suggestions.

Bien à vous,

Boniface Dalle-Vedove, Maire



DISTRIBUTION D'ARBRES 2019

Comme à chaque année, dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts, soit au mois de mai, des plants d'arbres vous sont offerts gracieusement par la municipalité en collaboration avec un organisme environnemental.

Vous êtes donc invité à réserver vos plants **au plus tard le 1er mai** au bureau municipal.

Une limite de 10 plants été fixée par résidence afin de répondre aux besoins d'un plus grand nombre de personnes, néanmoins un nombre différent pourra être offert en fonction des plants reçus et des demandes. Veuillez prendre note que les plants d'arbres seront **distribués le samedi 18 mai** entre 9 heures et 11 heures.

TABLE DES MATIÈRES

Infos municipales	2
Calendrier des séances	3
Nouvelles du conseil	4-9
Cours offert	9
Cuisines collective	9
Loisirs	10
Célébration à venir	10
Régie intermunicipale	11
Comité d'entraide	12
Autisme Montérégie	12-13
Rencontre réussie	14
Votre santé	14
Environnement	15
Invitation	16
Service d'aide divers	16
Commanditaires	17-20

Avis de décès

Le vendredi 8 mars 2019, est décédé monsieur

Jean-Marc Demers

à l'âge de 60 ans, époux de Louise Cordeau, demeurant à Béthanie.

À LA MAIRIE

Votre Conseil municipal



Boniface Dalle-Vedove
Maire
450 522-7600

Béthanie



Bernard Demers
Conseiller n°1
450 548-2873



Michel Demers
Conseiller n°2
450 532-2402



Ghislain Privé
Conseiller n°3
450 539-4611



Yves Guillemette
Conseiller n°4
450 548-5588



Poste vacant
Conseiller n°5



Michel Côté
Conseiller n°6
819 858-2830

Coordonnées:

1321, Chemin Béthanie,
Béthanie (Québec) J0H 1E1
Téléphone : 450 548-2826
Courriel: bethanie@cooptel.qc.ca
Site Internet: www.municipalitedebethanie.ca

Conception et impression du journal:

Les Publications Municipales – 1 877 553-1955

INFOS MUNICIPALES

BUREAU MUNICIPAL

NOUVEL HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL POUR 2019

Lundi et mardi: 8h30 à 12h & 13h à 17h
Mercredi: 9h à 12h & 13h à 17h
Jeudi et vendredi fermé

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Le bureau municipal sera fermé lundi 22 avril 2019 (Fête de Pâques) ainsi que lundi 20 mai 2019 (Fête des Patriotes).

BOTTIN DES ORGANISMES DE LA MUNICIPALITÉ

Comité des loisirs de Béthanie

M. Richard Côté	Président	819 858-2153
Mme Martine Brien	Vice-présidente	
Poste vacant	Trésorière	
M. Guy Litalien	Secrétaire	
M. Sylvain Gauvin	Directeur	
M. Yves Guillemette	Directeur	
M. Charles Michel Tremblay	Directeur	

Cuisine collective

Mme Monique Côté	Responsable des groupes	819 858-2830
------------------	-------------------------	--------------

Conseil municipal

M. Boniface Dalle-Vedove	Maire	450 522-7600
M. Bernard Demers	Conseiller # 1	450 548-2873
M. Michel Demers	Conseiller # 2	450 532-2402
M. Ghislain Privé	Conseiller # 3	450 539-4611
M. Yves Guillemette	Conseiller # 4	450 548-5588
Poste vacant	Conseiller # 5	
M. Michel Côté	Conseiller # 6	819 858-2830

Administration municipale

M. Robert Désilets	Direction générale	450 548-2826
Mme Caroline Dubois	Adjointe administrative	450 548-2826
Mme Monique Lassonde	Préposée à l'entretien ménager	819 858-2830
M. Vincent Cordeau	Inspecteur en bâtiments	450 548-2826
M. Paul Lussier	Préposé gestion des bâtiments et inspection voirie	450 548-2826 Cell.: 450 776-5693
M. Yvon Thomas	Préposé gestion des bâtiments et inspection voirie	450 548-2826 Cell.: 450 521-5658

Pour soumettre vos articles dans le Journal:

«L'Écho» est publié à tous les 3 mois et est distribué vers la fin du mois. Les organismes de la municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 15 du mois de la parution. Il suffit de faire parvenir vos fichiers Word et photos en fichiers séparés (JPG ou BMP) par courriel à: bethanie@cooptel.qc.ca

POUR PLUS D'INFORMATION: 450 548-2826

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2019

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussignée, M. Robert Désilets, directeur général et secrétaire-trésorier QUE :

Conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec* les membres du Conseil ont adopté à la session régulière du 12 novembre 2018, par résolution, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal qui entrera en vigueur le 1er janvier 2019.

Ladite résolution établit le calendrier des séances ordinaires qui se tiendront à **19h30** :

- | | | |
|-----------------------|----------------------|------------------------|
| • le mardi 8 janvier | • le lundi 13 mai | • le lundi 9 septembre |
| • le lundi 11 février | • le lundi 10 juin | • le mardi 15 octobre |
| • le lundi 11 mars | • le lundi 8 juillet | • le lundi 11 novembre |
| • le lundi 8 avril | • le lundi 12 août | • le lundi 9 décembre |

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ladite résolution, peut le faire, en s'adressant au bureau municipal, aux jours et heures d'ouverture.

Donné à Béthanie ce treizième jour du mois de novembre deux mille dix-huit.

Robert Désilets

Directeur général et Secrétaire-trésorier

**NOUVELLES DU CONSEIL****FAITS SAILLANTS DES SÉANCES DU CONSEIL DU MOIS DE JANVIER AU MOIS DE MARS 2019**

Le 8 janvier 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le lundi 8 janvier 2019 à la salle du Conseil de la Municipalité de Béthanie à 19h30.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h34 le maire, monsieur Boniface Dalle-Vedove déclare la séance ouverte.

Monsieur Dalle-Vedove souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle et fait lecture d'une réflexion inspirante.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018

Sur la proposition de : Monsieur Michel Côté

Appuyé par : Monsieur Yvon Blanchard

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2018

Sur la proposition de : Monsieur Yves Guillemette

Appuyé par : Monsieur Michel Côté

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2018 soit adopté tel que présenté.

004-01-2019 CPTAQ – APPUI DE LA DEMANDE DE M. DANIEL MARQUIS;

ATTENDU QUE M. Daniel Marquis a fait l'acquisition du lot 1822640 en 1993 dans le but d'exploiter l'érablière;

ATTENDU QU'en 1993 la municipalité avait accordé un permis de construction conditionnel à l'obtention d'une autorisation de la CPTAQ;

ATTENDU QUE la CPTAQ a refusé la demande en 1998, dont l'un des motifs était que le projet était seulement à ses débuts;

ATTENDU QUE depuis ce refus, M. Marquis a continué à développer son érablière en rénovant la cabane à sucre et à l'achat des équipements requis pour l'exploitation en 1999, et un agrandissement en 2007, et la construction d'un hangar à machinerie en 2016;

ATTENDU QUE M. Marquis a consenti à réduire la superficie à 4 000,0 m.c. pour la construction de sa résidence;

ATTENDU QUE la résidence demeurera attachée à la ferme;

ATTENDU QU'en étant à la retraite, M. Marquis désire profiter de ses installations au maximum et peu y consacrer encore plus de temps;

ATTENDU QUE les seuls terrains vacants disponibles en zone blanche ne sont pas à vendre, tel que confirmé par M. Pierre Grenon le propriétaire des lots 1,822,694 et 1,822,701, dans sa lettre à M. Marquis en date du 20 décembre 2018 ;

ATTENDU QUE la population de notre municipalité est stagnante, car nous n'avons pas de terrains disponibles à la construction résidentielle;

ATTENDU QUE l'article 185 et suivants de la loi 122 visent principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs quant à l'occupation dynamique du territoire;

Sur la proposition de : Monsieur Yves Guillemette

Appuyé par : Monsieur Bernard Demers

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les membres du conseil municipal de Béthanie appuient sans réserve M. Daniel Marquis dans sa demande d'autorisation d'utiliser 4 000,00 m.c. à des fins autres que l'agriculture pour y ériger une résidence principale et d'y exploiter son érablière en toute conformité.

QUE ce faisant, la Commission de la Protection du territoire Agricole du Québec en autorisant la demande de M. Marquis permettra une occupation du territoire dans l'esprit de la loi 122 et s'inscrira comme partenaire de la revitalisation souhaité de notre municipalité.

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé

Appuyé par : Monsieur Michel Côté

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte les comptes et les salaires nets payés pour le mois de décembre 2018 totalisant **68 627,40 \$**

006-01-2019 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2018

Sur la proposition de : Monsieur Yvon Blanchard

Appuyé par : Monsieur Yves Guillemette

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte les dépenses de la liste des fournisseurs tels que présentés ci-dessous et en autorise les déboursés : **8 944,67 \$**

7.1.1 CONCILIATION BANCAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2018

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la conciliation bancaire au 31 décembre 2018 (incluant la liste des chèques et dépôts en circulation), laquelle démontre un solde aux livres de 9 967,88 \$.

7.1.2 RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2018

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport budgétaire au 31 décembre 2018 lequel démontre des revenus de 555 732,18 \$ et des dépenses de fonctionnement de 494 052,74 \$.

007-01-2019 ADOPTION DU RÈGLEMENT 253-19 SUR LA TAXATION ET LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX 2019

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur Michel Côté lors de la séance du 10 décembre 2018;

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé

Appuyé par : Monsieur Michel Côté

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie adopte le règlement numéro 253-19 fixant les taux de taxes et les tarifs des compensations pour services municipaux de la municipalité de Béthanie pour l'exercice financier 2019 et ordonne, décrète et statue ce qui suit :

Article 3 - Taxes générales

Des taxes générales sont, par les présentes, imposées et seront prélevées sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation, au taux de **0,6975 \$** du 100\$ d'évaluation, pour couvrir l'ensemble des dépenses non spécifiques.

Article 4 – Compensation – Sûreté du Québec

Le tarif annuel pour couvrir la facture du Gouvernement du Québec pour les services de la Sûreté du Québec est fixé à **222,80 \$** par unité résidentielle ou logement d'habitation, par unité commerciale et par unité résidentielle ou logement d'habitation identifié comme chalet ;

Article 5: Compensation - matières résiduelles

Les tarifs annuels pour la cueillette et le traitement des matières résiduelles (déchets, matières recyclables et matières organiques) sont fixés à :

- **147,04 \$** par unité résidentielle ou logement d'habitation;
- **147,04 \$** par unité commerciale ;
- **119,15 \$** par unité résidentielle ou logement d'habitation identifié comme chalet.

Article 6: Compensation – vidange des installations septiques

Les tarifs annuels pour la vidange des installations septiques sont fixés à :

- **75 \$** par unité résidentielle ou logement d'habitation;
- **75 \$** par unité commerciale ;
- **37,50 \$** par unité résidentielle ou logement d'habitation identifié comme chalet;

Un montant supplémentaire de **224,78 \$** est imposé pour une vidange d'installation septique hors-saison soit entre le 16 novembre et le 14 avril;

Un montant de **50 \$** est imposé pour la compensation d'un déplacement inutile lors d'une vidange de l'installation septique.

Article 7 – Compensation – Carte loisirs avec la ville de Granby

Le tarif annuel pour l'adhésion à la carte loisirs de la ville de Granby est fixé à :

- **49,00 \$** par détenteur d'une carte loisirs

Article 8 - Paiements de taxes - nombre de versements

Les taxes foncières doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte leur total est égal ou supérieur au montant fixé par le règlement

pris en vertu du paragraphe 4e de l'article 263 de la Loi sur la fiscalité municipale (300\$), elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en trois versements.

En vertu de l'article 252 de la Loi précitée, le Conseil décrète que le débiteur pourra faire trois versements égaux pour le paiement de la facture annuelle régulière, soit les **13 mars, 12 juin, et 11 septembre 2019**, à l'exception des ajustements; dans ce dernier cas, le paiement est dû au trente et unième jour de la facturation.

Article 9- Paiement exigible

En conformité avec l'alinéa 3 de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, le Conseil décrète que lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu à l'alinéa 2 de l'article 252 de ladite Loi, seul le versement dû devient exigible.

Article 10 - Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde exigible porte intérêt au taux annuel de **15%**.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Article 11 - Frais d'administration

Des frais d'administration de **20\$** sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

Article 12 - Entrée en vigueur

Le présent règlement **entrera en vigueur** selon la loi et prend effet le **1er janvier 2019**.

008-01-2019 FORMATION – PRÉPARATION GÉNÉRALE À LA GESTION D'UN SINISTRE;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique appelle toutes les municipalités du Québec à se conformer aux règlements sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre, et ce au plus tard le **9 novembre 2019**;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a mandaté l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec afin de gérer les programmes d'aide financière pour la préparation aux sinistres;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a présenté le 11 décembre dernier sa demande d'aide financière – Volet I afin de préparer son plan d'intervention et aussi

obtenir une formation à la préparation générale à la gestion d'un sinistre;

ATTENDU QUE le directeur général de la municipalité a demandé le 10 décembre dernier une offre de service de formation à la préparation générale à la gestion d'un sinistre à la firme SAE de Drummondville;

ATTENDU QUE cette formation à la préparation générale à la gestion d'un sinistre fait partie de la demande d'aide financière présentée le 11 décembre dernier;

Sur la proposition de : Monsieur Michel Demers

Appuyé par : Monsieur Michel Côté

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie accepte l'offre de service de formation à la préparation générale à la gestion d'un sinistre tel que présenté par la firme SAE de Drummondville au coût 3 139,00 \$ plus les taxes applicables et que cette somme soit payée par l'aide financière obtenu via l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec.

8.1 RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS ; Monsieur Boniface Dalle-Vedove, délégué de la municipalité au conseil

d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, présente son rapport.

009-01-2019 NOMINATION AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME;

ATTENDU QUE madame Martine Brien a remis sa démission à titre de membre du CCU ;

ATTENDU QU'il appartient au conseil municipal de nommer son remplacement au CCU par résolution;

Sur la proposition de : Monsieur Yvon Blanchard;

Appuyé par : Monsieur Yves Guillemette ;
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie nomme monsieur Sylvain Demers à titre de membre du CCU de Béthanie à compter du 8 janvier 2019

9 LOISIRS ET CULTURE;

11.1 RAPPORT DU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL AU COMITÉ DES LOISIRS

Monsieur Yves Guillemette présente son rapport

Monsieur le maire Boniface Dalle-Vedove remercie l'ensemble des bénévoles pour l'animation créé dans la communauté de Béthanie

11.2 LETTRE DE DÉMISSION COMME MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ DES LOISIRS DE BÉTHANIE;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la lettre de démission de Monsieur Yves Guillemette comme membre du conseil d'administration du Comité des Loisirs.

**Le 11 février 2019
PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le lundi 11 février 2019 à la salle du Conseil de la Municipalité de Béthanie à 19h30.**

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h30, le maire suppléant, monsieur Michel Côté déclare la séance ouverte.

Monsieur Côté souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle et fait lecture d'une réflexion inspirante.

011-02-2019 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé

Appuyé par : Monsieur Yves Guillemette
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie adopte l'ordre du jour tel que présenté.

012-02-2019 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2019

Sur la proposition de : Monsieur Michel Demers

Appuyé par : Monsieur Bernard Demers
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2019 soit adopté tel que présenté.

013-02-2019 UMQ – INSCRIPTION POUR LES ASSISES 2019;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), tiendra ses assises 2019 le 9,10 et 11 mai prochain au centre des congrès de Québec ;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie est membre de l'union des Municipalités du Québec ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Béthanie souhaite être représenté lors des assises 2019 de l'UMQ ;

Sur la proposition de : Monsieur Yves Guillemette

Appuyé par : Monsieur Ghislain Privé

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE Le Conseil de la municipalité de Béthanie mandate le maire, monsieur Boniface Dalle-Vedove, afin de représenter la municipalité de Béthanie aux assises de l'UMQ 2019 qui se tiendra le 9,10 et 11 mai prochain au centre des congrès de Québec et que les sommes dépensées soient prises à même le budget d'opération prévu à cet effet.

7.2 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 31 JANVIER 2019

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les listes des comptes et des salaires nets payés pour le mois de janvier 2019.

014-02-2019 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 31 JANVIER 2019

Sur la proposition de : Monsieur Michel Demers

Appuyé par : Monsieur Ghislain Privé

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie accepte les comptes et les salaires nets payés pour le mois de janvier 2019 totalisant 28 475,64 \$

7.3 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

015-02-2019 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2019

Sur la proposition de : Monsieur Bernard Demers

Appuyé par : Monsieur Yves Guillemette
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte les dépenses de la liste des fournisseurs tels que présentés ci-dessous et en autorise les déboursés. 25 286,22 \$

7.3.1 CONCILIATION BANCAIRE AU 31 JANVIER 2019

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la conciliation bancaire au 31 janvier 2019 (incluant la liste des chèques et dépôts en circulation), laquelle démontre un solde aux livres de 7 392,27 \$.

7.3.2 RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 JANVIER 2019

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport budgétaire au 31 janvier 2019 lequel démontre des revenus de 5 942,09 \$ et des dépenses de fonctionnement de 41 219,16 \$.

016-02-2019 MODIFICATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE AFIN D'AJOUTER UN POINT ; SERVICE DE L'APAM ;

ATTENDU QU'il y a une entente relative au service d'incendie et prévoyant une fourniture de services, conclue entre la Municipalité de Béthanie et la Régie Intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton falls ;

ATTENDU QUE la régie incendie a conclu une entente de partenariat avec l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) ;

ATTENDU QUE L'APAM offrira, lorsqu'appelée d'urgence sur les lieux d'une intervention, le service de cafétéria mobile au bénéfice des citoyens sinistrés ainsi que pour les intervenants de l'urgence ;

ATTENDU QUE, ce service pourrait être requis lors des interventions de longue durée qui surviendraient sur le territoire de la Municipalité de Béthanie;

ATTENDU QUE lorsqu'elle requerra les services de l'APAM, la Régie devra payer une tarification de 80\$ l'heure à partir de l'Appel jusqu'au retour à la caserne, (minimum 2h00) ;

ATTENDU QU' à l'article 6 de l'entente, le minimum d'heures payables à nos pompiers pour toute alarme d'incendie est maintenant de 2h30 ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé

Appuyé par : Monsieur Michel Demers

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Béthanie accepte tel que proposé les modifications à l'entente avec la Régie intermunicipale de Protection contre l'Incendie de Roxton Falls.

9.1 COMPTE RENDU DES VISITES D'INSPECTION DES RISQUES FAIBLES EN SÉCURITÉ INCENDIE;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil municipal le compte rendu des visites d'inspection des risques faibles en sécurité incendie.

017-02-2019 MANDAT À L'UMQ POUR L'ACHAT REGROUPE POUR DES ABATS-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Béthanie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2019;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la *gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ*, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé

Appuyé par : Monsieur Michel Demers

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium en solution liquide*) nécessaire aux activités de la Municipalité pour l'année 2019;

QUE pour permettre à l'UMQ, de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité, de Béthanie s'engage à fournir les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée ;

QUE la Municipalité de Béthanie confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres ;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Béthanie s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants ; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres ;

QU' un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ ;

018-02-2019 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2019 ET REDDITION DE COMPTES 2018

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de **83 046 \$** pour l'entretien du réseau routier local pour **l'année civile 2018**;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE suite à l'audit externe des états financiers de la municipalité le vérificateur externe présentera au **rapport financier de 2018** dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes un rapport spécial de vérification externe dûment complétée ;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par : Monsieur Bernard Demers

Appuyé par : Monsieur Yves Guillemette et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Béthanie informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

019-02-2019 DEMANDE D'APPUI À UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – DOSSIER FERME D ET D INC.;

ATTENDU QUE la Ferme D et D Inc. représentée par monsieur Marc Deschamps nous a présenté une demande d'appui dans sa démarche de renouvellement d'autorisation auprès de la CPTAQ pour un chemin d'accès à un site d'extraction de sols, soit aux fins spécifiques d'extraction de sable.

ATTENDU QUE la demande de la Ferme D et D Inc. représentée par monsieur Marc Deschamps a été transmise à l'inspecteur municipal afin de bien étudier la situation et nous faire part de son analyse ainsi que les conséquences et contraintes pouvant en découler (rapport d'analyse présenté au conseil sous 10.2);

ATTENDU QUE la demande de la Ferme D et D Inc. représentée par monsieur Marc Deschamps ne contrevient à aucun règlement municipal en vigueur;

Sur la proposition de: Monsieur Ghislain Privé

Appuyée par : Monsieur Bernard Demers
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie est favorable à la demande et appuie la démarche de la Ferme D et D Inc. représentée par monsieur Marc Deschamps auprès de la CPTAQ afin de lui permettre de renouveler son autorisation pour un chemin d'accès à un site d'extraction de sols, soit aux fins spécifiques d'extraction de sable.

020-02-2019 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE TENUE LE MARDI 15 JANVIER 2019;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a tenu une rencontre le mardi 15 janvier 2019 concernant le projet de règlement 250-18 portant sur la citation comme bien patrimonial du bâtiment principal de l'église de Béthanie et de son terrain sis au 1376, chemin de Béthanie à Béthanie;

Sur la proposition de : Monsieur Yves Guillemette

Appuyé par : Monsieur Bernard Demers

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité adopte le procès-verbal tel que présenté ;

021-02-2019 RECOMMANDATION DU CCU SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 250-18 PORTANT SUR LA CITATION COMME BIEN PATRIMONIAL DU BÂTIMENT PRINCIPAL DE L'ÉGLISE DE BÉTHANIE ET DE SON TERRAIN SIS AU 1376 CHEMIN DE BÉTHANIE À BÉTHANIE;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a tenu une rencontre le mardi 15 janvier 2019 concernant le projet de règlement 250-18 portant sur la citation comme bien patrimonial du bâtiment principal de l'église de Béthanie et de son terrain sis au 1376, chemin de Béthanie à Béthanie;

Sur la proposition de : Monsieur Bernard Demers

Appuyé par : Monsieur Yves Guillemette

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie accepte la recommandation ainsi que les modifications mentionné au procès-verbal du CCU.

022-02-2019 ADOPTION DU RÈGLEMENT 250-18 PORTANT SUR LA CITATION COMME BIEN PATRIMONIAL DU BÂTIMENT PRINCIPAL DE L'ÉGLISE DE BÉTHANIE ET DE SON TERRAIN SIS AU 1376 CHEMIN DE BÉTHANIE À BÉTHANIE;

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ACTON MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE

Règlement numéro 250-18 portant sur la citation comme bien Patrimonial du bâtiment principal de l'église de Béthanie et de son terrain sis au 1376 chemin de Béthanie à Béthanie

Avis aux lecteurs, ils vous sera possible de prendre connaissance de l'intégralité du règlement sur le site internet de la municipalité ainsi qu'au bureau municipal.

Le 11 mars 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le lundi 11 mars 2019 à la salle du Conseil de la Municipalité de Béthanie à 19h30.

3. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h30, la maire suppléant, monsieur Michel Côté déclare la séance ouverte.

Monsieur Côté souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle et fait lecture d'une réflexion inspirante.

025-03-2019 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2019

Sur la proposition de : Monsieur Yves Guillemette

Appuyé par : Monsieur Michel Demers

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2019 soit adopté tel que présenté.

026-03-2019 DÉFI CYCLISTE AU PROFIT DE LA FONDATION SANTÉ DAIGNEAULT-GAUTHIER DE LA MRC D'ACTON.

ATTENDU QUE la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton tiendra sa douzième édition : « Défi cycliste » à travers les huit municipalités de la MRC d'Acton le 9 juin 2019 ;

ATTENDU QUE le parcours de la randonnée emprunte le chemin de Béthanie ;
ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la municipalité de Béthanie de manifester son accueil et son hospitalité aux cyclistes de passage dans la municipalité et son appui à la Fondation Santé Daigneault-Gauthier ;

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé

Appuyé par : Monsieur Yves Guillemette

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte d'accueillir les cyclistes du Défi cycliste en leur donnant accès aux installations sanitaires du Centre communautaire, le 9 juin 2019, de 10h à 16h;

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie autorise l'achat de barres tendres et de jus de fruits pour distribuer aux cyclistes, sans excéder les montants prévus au budget ;

QUE les sommes soient prélevées à même les crédits votés pour l'exercice 2019 des dépenses de réception;

6.3 CPTAQ – Dossier monsieur Daniel Marquis – Avis de convocation - dossier numéro 421172;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'avis de convocation reçu dans le

courrier de ce jour en référence avec le dossier numéro 421172 de monsieur Daniel Marquis ;

7.4 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 28 FÉVRIER 2019

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les listes des comptes et des salaires nets payés pour le mois de février 2019.

027-03-2019 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 28 FÉVRIER 2019

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé

Appuyé par : Monsieur Michel Demers

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte les comptes et les salaires nets payés pour le mois de février 2019 totalisant 45 825,09 \$

7.5 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

028-03-2019 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 28 FÉVRIER 2019

Sur la proposition de : Monsieur Yvon Blanchard

Appuyé par : Monsieur Yves Guillemette

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte les dépenses de la liste des fournisseurs tels que présentés ci-dessous et en autorise les déboursés : **37 005,99 \$**

7.5.1 CONCILIATION BANCAIRE AU 28 FÉVRIER 2019

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la conciliation bancaire au 28 février 2019 (incluant la liste des chèques et dépôts en circulation), laquelle démontre un solde aux livres de 24 197,36 \$.

7.5.2 RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 28 FÉVRIER 2019

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport budgétaire au 28 février 2019 lequel démontre des revenus de 426 958,36 \$ et des dépenses de fonctionnement de 98 673,52 \$.

029-03-2019 SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2 ;

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le

ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du **Volet 2** du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'auto-diagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Sur la proposition de : Monsieur Bernard Demers

Appuyé par : Monsieur Ghislain Privé

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000,00 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 14 200,00 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 400,00 \$;

(le cas échéant)

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la (les) municipalité(s) locale(s) de Warden (47030) et St-Joachim de Shefford (47040) pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise son directeur général, monsieur Robert Désilets à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

9.2 RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS ;

Monsieur Michel Demers, délégué substitut de la municipalité au conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, présente son rapport.

9.3 OCTROI DU CONTRAT DE GRATTAGE 2019;

030-03-2019 OCTROI DU CONTRAT DE GRATTAGE 2019 ;

ATTENDU QUE la Municipalité avait revu ses attentes ainsi que ses moyens de

gestion concernant les opérations de nivelage.

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie avait eu une entente de principe sur un contrat à taux horaire pour l'année 2018 avec la firme Excavation Alex Gagné Inc.

ATTENDU QU'il y a eu entente de principe avec une majoration de 1,4 % d'augmentation du taux horaire le 5 mars dernier. Entente de principe signée par le directeur général et par le vice-président du comité voirie monsieur Ghislain Privé .

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé

Appuyé par : Monsieur Bernard Demers

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie octroie à Exc. Alex Gagné Inc. les travaux de grattage de chemin pour l'année 2019 selon le renouvellement de l'entente tel que présenté.

QUE les sommes soient prélevées à même les crédits votés pour 2019 des dépenses pour le nivelage des chemins.

031-03-2019 ADOPTION DU RÈGLEMENT 252-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ;

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ACTON

MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE

Règlement numéro 252-18 modifiant le règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité

Préambule

0.1 ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié à la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;

0.2 ATTENDU les dispositions du projet de loi 204, intitulé "*Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*", sanctionné le 17 juin 1994;

0.3 ATTENDU l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie

NOUVELLES DU CONSEIL

intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

0.4 ATTENDU le règlement numéro 124 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

0.5 ATTENDU qu'il y a lieu pour le conseil municipal de modifier une disposition du règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité;

0.6 ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 12 novembre 2018;

LES MEMBRES DU CONSEIL DÉSI-RENT REPORTER L'ADOPTION DE CE RÈGLEMENT À LA PROCHAINE SÉANCE AFIN D'OBTENIR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LES CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES ET LE FONCTIONNEMENT DE LA FACTURATION.

032-03-2019 DEMANDE D'APPUI À UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – DOSSIER NUMÉRO 422229 – COMITÉ DES LOISIRS DE BÉTHANIE;

10 PÉRIODE DE QUESTIONS;

ATTENDU QUE le Comité des Loisirs de Béthanie est un organisme (OBNL) distinct de la municipalité de Béthanie;

ATTENDU QUE le Comité des Loisirs est propriétaire des terrains servant aux Loisirs ainsi que des équipements ;

ATTENDU QUE le Comité des Loisirs a reçu un avis de non-conformité suite à sa demande émise le 23 octobre 2018;

ATTENDU QUE le Comité des Loisirs de Béthanie a été fondé en mars 1966 ;

ATTENDU QUE le Comité des Loisirs détient ses terrains depuis 1973;

ATTENDU QU'il est très important pour la municipalité de Béthanie de maintenir

dans son intégralité l'ensemble des terrains et actifs du Comité des Loisirs de Béthanie afin d'offrir aux citoyens et enfants de Béthanie des loisirs et sports en plein air ;

Sur la proposition de : Monsieur Yves Guillemette

Appuyé par : Monsieur Ghislain Privé

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les membres du conseil municipal de Béthanie appuient sans réserve la demande du Comité des Loisirs dans le dossier portant le numéro 422229

QUE ce faisant, la Commission de la Protection du territoire Agricole du Québec en autorisant la demande permettra aux citoyens et enfants de Béthanie de continuer à bénéficier du seul espace Sports et Loisirs en plein air dans la municipalité.

COURS OFFERT

TERMINER SES ÉTUDES PRIMAIRES À L'ÉDUCATION DES ADULTES, C'EST POSSIBLE!



Acton Vale 11 mars 2019 - Depuis le mois de janvier 2019, le Centre de formation des Maskoutains (CFM) a amélioré davantage ses services à la population en ouvrant une classe adaptée aux adultes souhaitant reprendre ou compléter leurs études primaires. Ainsi, les élèves bénéficient d'un service encore plus personnalisé à leurs besoins. Pour les élèves désirant obtenir leur diplôme d'études secondaires ou acquérir les préalables pour des études professionnelles, collégiales ou pour un emploi les services demeurent toujours.

Sachez que même si le printemps approche à grands pas, il est toujours possible de s'inscrire à l'éducation des adultes et de débiter sa formation à tout moment de l'année.

Il est possible de suivre les cours en classe, le jour à temps partiel ou à temps plein, ou encore à distance.

Aussi, le CFM vous offre gratuitement les services d'un conseiller d'orientation, que ce soit pour :

- Vous guider dans votre projet de retour aux études
- Retrouver et analyser vos bulletins
- Obtenir de l'information scolaire et professionnelle
- S'inscrire dans un centre de formation professionnelle ou collégiale
- Mieux comprendre l'aide financière aux études
- Etc.

Pour information ou inscription, vous pouvez communiquer au : 450 546-0389, ou vous présenter directement au : 301-A, rue Bonin, à Acton Vale.

Éric Boisvert, conseiller d'orientation
Centre de formation des Maskoutains
301-A, rue Bonin, Acton Vale
Tél. : 450 546-0389
eric.boisvert@cssh.qc.ca

Commission
scolaire
DE SAINT-HYACINTHE

cfm

CENTRE DE
FORMATION DES
MASKOUTAINS
Éducation des adultes
Centre de formation des Maskoutains
301-A, rue Bonin, Acton Vale
Tél. : 450 546-0389

CUISINES COLLECTIVES

LES CUISINES COLLECTIVES

Les cuisines collectives et les Chaudrons Volants du Centre de bénévolat d'Acton deviennent de plus en plus populaire, et ce, grâce à la participation des citoyens. Notre municipalité contribue largement au succès de cette activité. La représentante du centre de bénévolat d'Acton, Anouk, est très fière et encouragée de la grande participation des gens de notre municipalité.

Nous lançons encore une fois l'invitation à ceux et celles qui voudraient joindre ces groupes dynamiques de cuisine et de partage de connaissances, et ce, sans oublier la très grande part de social qui en ressort.

Profitez bien de cette saison de renouveau après ce temps d'hiver si long et qui n'en finit plus.

Monique Côté

Responsable des groupes



Comité des Loisirs de *Béthanie*

ACTIVITÉS

Depuis le début de 2019, de nombreux citoyens participent activement aux activités du Comité des loisirs, et ce tant à l'intérieur du centre communautaire de Béthanie qu'à l'extérieur. D'ailleurs, plusieurs bénévoles ont collaboré non seulement à l'entretien de la glace de la patinoire, mais également à dégager la neige abondante qui s'y accumulait cet hiver pour le plaisir des plus jeunes comme des moins jeunes!

Au cours de l'hiver, il y a eu les populaires soirées Bingo qui se tiennent le deuxième samedi du mois à compter de 19 heures. La journée Neige a été un succès puisque contrairement à l'an dernier, Dame Nature a été de notre côté. Une belle occasion de prendre l'air et de jouer dehors.

Les activités de Zone Culture se sont tenues régulièrement notamment avec les ateliers photo qui en sont à leur troisième année d'existence. Plusieurs sorties pour de la prise de vues sont organisées et les photos sont partagées via le groupe Facebook du groupe Les Mordus de la photo. Une nouvelle activité culturelle a pris son envol cet hiver avec des artistes en herbe et passionnés de céramique avec les ateliers du Vaisseau d'argile. En effet, depuis janvier dernier à raison de quatre

ateliers par mois, les participants s'initient aux techniques de création en céramique et ils réalisent des œuvres d'art dignes de mention. Si cette activité vous intéresse, il faudra attendre à la prochaine série d'ateliers puisque ceux de la présente série sont complets.

Surveiller régulièrement le site Web de la municipalité, la Pensée de Bagot, la radio communautaire Radio Acton et le groupe Facebook Vive Béthanie puisque les activités sont communiquées via ces médias.

Merci aux nombreux bénévoles qui s'impliquent dans l'organisation des activités. Leur collaboration est essentielle à la réussite des activités et soulignons leur implication.

CÉLÉBRATION À VENIR

LE 100^E ANNIVERSAIRE DE BÉTHANIE

Comme vous le savez, notre municipalité fut officiellement fondée le 2 mars 1920. Nous avons l'occasion de souligner ce 100e anniversaire. Les membres du conseil sont disposés à souligner cet évènement et demandent la collaboration des citoyens actuels et du passé. L'histoire se bâtit jour après jour, générations après générations et ce au fil du temps sans que l'on s'y attarde. Nous voici donc déjà à moins d'un an de ce grand jour, 100 ans

ça se fête et c'est pourquoi il faudrait y voir maintenant.

Un appel à tous est lancé pour la mise en place d'un comité organisateur de citoyens et citoyennes pour la réussite de cet évènement unique! Votre contribution peut être de toute sorte, vous avez des photos historiques, des objets qui pourraient être exposés, des anecdotes et surtout des idées. Bien sûr qu'il nous faut des gens pour rassembler tous ces éléments afin

de pouvoir souligner cette année du 100e anniversaire avec brio et surtout à votre goût.

Au nom des membres du conseil municipal, je vous invite à nous faire part de votre intérêt le plus tôt possible afin d'élaborer la programmation des festivités pour l'an prochain.

Merci à l'avance.

Boniface Dalle-Vedove, maire



LE RECYCLAGE DU VERRE 100 % DU VERRE RECUEILLI PAR LA RÉGIE EST ACHEMINÉ AU RECYCLAGE

Les dernières années ont été plus difficiles pour l'ensemble du Québec

En 2013, l'usine Klareco qui traitait environ 80% du verre des collectes municipales au Québec a fermé ses portes. C'est dans ce contexte que RECYC-QUÉBEC estimait, dans son bilan de 2015, que seulement 14% du verre était recyclé. Une grande partie était valorisée comme matériau de fondation des voies de circulation dans les sites d'enfouissement.



La situation a grandement évolué

Grâce à la collaboration de plusieurs centres de tri, Éco Entreprise Québec, via son programme Verre l'innovation, estime que 50% du verre généré au Québec est maintenant recyclé.



Le verre collecté sur notre territoire est entièrement recyclé

Tout le verre recueilli par la Régie dans les MRC d'Acton et des Maskoutains est trié au centre de tri de Drummondville et acheminé à une entreprise de la Muricie pour y être recyclé en poussière de sablage au jet et en sable de filtration.



Le recyclage des contenants de verre: il faut garder le cap !

Les citoyens doivent continuer de déposer leurs contenants et bouteilles de verre dans le bac de recyclage, même s'ils sont cassés, afin que ceux-ci puissent être recyclés.



Des questions?

450 774-2350
www.riam.quebec

MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!



LA SENSIBILISATION, UNE PRIORITÉ POUR LA RÉGIE!

Saint-Hyacinthe, mercredi le 20 février 2019 – Depuis la création de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, les communications et la sensibilisation des citoyens ont toujours été une priorité pour l'organisation. Les excellentes performances obtenues jusqu'à ce jour sur le territoire en démontrent le bien fondé et rappellent l'importance de poursuivre sur cette voie.

Dans un souci d'amélioration continue de la performance régionale et dans le cadre de la mise en œuvre du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC

d'Acton et des Maskoutains, la Régie a récemment procédé à l'embauche de madame Arianne Lefebvre, à titre de coordonnatrice du volet sensibilisation. Mme Lefebvre agira à titre de personne ressource en gestion des matières résiduelles auprès des gestionnaires d'industries, de commerces et d'institutions ainsi qu'auprès de diverses organisations situées sur le territoire de la Régie, notamment les écoles primaires et secondaires, les organismes d'accueil des nouveaux arrivants et les groupes sociaux qui en feront la demande.

Détentrice d'un Baccalauréat en études de l'environnement de l'Université de Sherbrooke, Mme Lefebvre possède qu'une solide expertise d'agente de sensibilisation environnementale acquise en milieu municipal alors qu'elle était à l'emploi de Réseau environnement, dans le cadre du programme Tri-logique. La Régie est fière de l'accueillir au sein de son équipe et elle invite tous les gestionnaires d'organismes et d'entreprises intéressés à bonifier leurs programmes existants ou à implanter un programme de gestion des matières résiduelles, ainsi que les enseignants désireux de sensibiliser leurs élèves à une meilleure gestion de ces matières, à communiquer avec elle au 450 774-2350.

Ce service est offert **sans frais** afin d'améliorer nos performances de récupération des matières recyclables et organiques et de favoriser l'implantation de nouveaux services de gestion des matières résiduelles sur tout le territoire de la Régie. Il a pour objectif de favoriser la réduction de la quantité de matières dirigées vers l'enfouissement et d'encourager la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation de l'ensemble des matières résiduelles, dans tous les secteurs d'activités.



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains

VENTE DU PAIN DE PARTAGE LE VENDREDI 19 AVRIL 2019

Le Comité d'entraide de Béthanie, avec la collaboration de bénévoles de notre municipalité, vous invite une fois de plus à poser un geste de générosité pour venir en aide à nos concitoyens qui vivraient des situations financières difficiles.

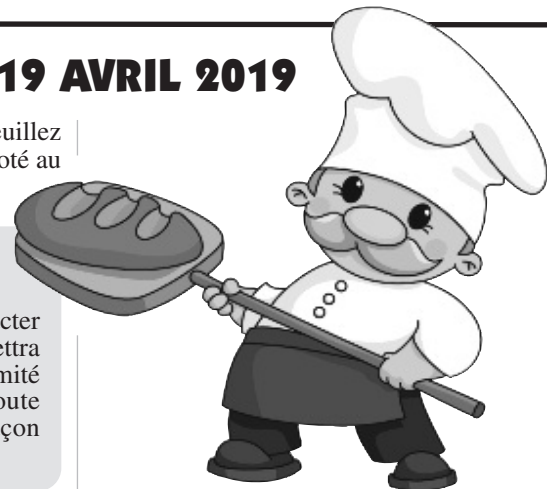
C'est toujours avec plaisir que les bénévoles passeront de porte en porte le vendredi 19 avril prochain en matinée pour vendre ce pain au coût unitaire de 5\$.

Nous vous remercions à l'avance pour votre générosité et nous vous souhaitons de joyeuses Pâques.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Mme Monique Coté au 819-858-2830

AVIS

Les personnes qui ont besoin d'un petit coup de pouce peuvent contacter le bureau municipal qui transmettra les demandes au responsable du comité d'entraide. Soyez assuré que toute demande sera traitée de façon confidentielle.



AUTISME MONTÉRÉGIE



Tous ensemble,

**le 2 avril, avec 5\$,
nous serons plus que généreux!**

Textons AUTISME au 20222 pour faire un don de 5\$.



Avril | Mois de sensibilisation à l'autisme

Autisme Montérégie invite, le 2 avril ou à la date de votre choix en avril, les Centres de la petite enfance (CPE), les garderies, le milieu scolaire, les organismes communautaires, les villes et les municipalités, les entreprises et la population à se joindre solidairement au mouvement mondial de sensibilisation à l'autisme.

Le 2 avril et tout le mois, textons AUTISME au 20222 pour faire un don de 5\$.

CRÉATIVITÉ, APPUI, SOLIDARITÉ ET SENSIBILISATION

Autisme Montérégie vous propose quelques idées toutes simples et dynamiques:

Porter du bleu

Demandez aux membres de votre équipe, à votre personnel, aux élèves, aux enfants et à leurs parents de porter un vêtement ou un accessoire BLEU.

Faire briller en bleu

Éclairez votre installation, vos locaux avec des ampoules BLEUES.

Afficher en bleu

Mettez du BLEU sur la porte de votre local, dans votre bureau, à la réception et à l'aire d'accueil ou dans vos fenêtres.

Créer en bleu

Proposez aux enfants des activités de création artistique où le BLEU est à l'honneur (murale collective, peinture, bricolage, réalisations en Lego, etc.)



PUBLICISEZ VOTRE ENGAGEMENT ET VOS ACTIONS

Du 1er au 30 avril 2019, laissez aller votre créativité toute BLEUE, démontrez les actions engagées par votre milieu et partagez les photos de vos initiatives BLEUES sur votre page Facebook et sur celle d'Autisme Montérégie. Tous ensemble, créons un mouvement rassem-

bleur et porteur sur les réseaux sociaux, en guise de sensibilisation à l'autisme. Et qui sait... vous pourriez inspirer plusieurs personnes autour de vous! Déjà, le réseau des CPE a confirmé son engagement et sa participation en Montérégie et les commissions scolaires répondent positivement à l'invitation.

Cette grande collecte de fonds contribuera à améliorer la qualité de vie des personnes autistes en Montérégie et leur famille.

On a besoin de vous, du 1er au 30 avril, en textant AUTISME au 20222 pour faire un don de 5\$. C'est si simple et ça fait du bien!

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS OU POUR NOUS INFORMER DE VOTRE ENGAGEMENT

Christian Gaulin

communication@
autismemonteregie.org
450.646.2742 poste 207
ou 514.691.1378.

SITE WEB

[www.autismemonteregie.org/
avril-mois-de-l-autisme](http://www.autismemonteregie.org/avril-mois-de-l-autisme)

AUTISME MONTÉRÉGIE DONNE LE COUP D'ENVOI POUR LE MOIS DE SENSIBILISATION À L'AUTISME

Longueuil, le 25 mars 2019 – Autisme Montérégie joint solidairement le mouvement mondial de sensibilisation à l'autisme et lance en grand, à travers la Montérégie, le mois dédié à l'autisme qui se déroule tout le mois d'AVRIL, avec un événement mobilisateur et rassembleur et des témoignages touchants. À ce lancement étaient présents : monsieur Lionel Carmant, député de Taillon et ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, madame Nathalie Roy, députée de Montarville, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Langue française, madame Catherine Fournier, députée de Marie-Victorin, les attachés politiques de madame Danielle McCann, députée de Sanguinet et ministre de la Santé et des Services sociaux, de monsieur Simon Jolin-Barette, député de Borduas et ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et de madame Claire Samson, députée d'Iberville. De plus, Lucila Guerrero, artiste, auteure, conférencière et femme autiste, Sophia Alachouzos du Quartier DIX30, Mary-Claude Fortin d'Excellence Peterbilt, Pierre Miclette de Foodarom, Michel Audet de l'Agence Rive-Sud chez Industrielle Alliance et Sylvie Melsbach du Regroupement des CPE de la Montérégie ont participé à l'événement.

« Les actions d'Autisme Montérégie rayonneront partout en Montérégie tout au long du mois d'avril. Les commissions scolaires, le réseau des CPE, les organismes communautaires, les municipalités, les élus provinciaux ainsi que nos partenaires corporatifs ont été approchés pour faire preuve d'initiatives BLEUES. Ils ont été invités à porter du bleu, à afficher du bleu, à éclairer leurs édifices en bleu, à dessiner ou bricoler en bleu, finalement à faire preuve de créativité afin qu'en Montérégie, nous parlions de l'autisme et que nous élargissions le regard que l'on porte sur lui. Il s'agit d'une responsabilité

collective », affirme Nathalie Sapina, directrice générale d'Autisme Montérégie.

Tous ensemble, le 2 avril, avec 5\$, nous serons plus que généreux! À travers la Montérégie, le 2 avril, pour la journée mondiale de l'autisme et tout le mois d'avril, la population est invitée à **porter un vêtement ou un accessoire BLEU** pour sensibiliser à l'autisme et à texter **AUTISME** au 20222 pour faire un don de 5\$. De ce fait, afin de démontrer leur solidarité au mouvement et en guise d'inspiration, les adhérents au mouvement sont conviés à partager leurs photos sur leur page Facebook et sur celle d'Autisme Montérégie. Les fonds amassés contribueront à améliorer la qualité de vie des personnes autistes et leur famille.

De plus, Autisme Montérégie présentera, dans le cadre du mois de l'autisme, quatre conférences-témoignages fort inspirantes présentées par des personnes autistes ou des parents de personnes autistes qui ne laisseront personne indifférent. Les thématiques des conférences seront: **AUTISME ET ÉQUILIBRE FAMILIAL** le 4 avril à Granby, **LE MONDE DE PATRICIA ET GUILLAUME** le 9 avril à Beloeil, **LE DÉFI DE LA RENTRÉE AU SECONDAIRE** le 18 avril à Saint-Hubert et **AUTISME: LA VIE MALGRÉ LES DÉFIS** le 24 avril à Saint-Jean-sur-Richelieu. C'est définitivement à ne pas manquer!

« Toutes ces initiatives sont rendues possibles grâce à des

partenaires qui, chacun à leur façon, soutiennent largement l'organisme et contribuent à notre importante responsabilité qu'est la sensibilisation à l'autisme. Merci au Quartier DIX30, à Excellence Peterbilt, Industrielle Alliance (Agence Rive-Sud), Foodarom, CIBC Wood Gundy (Granby), au Centre de villégiature Jouvence, au Manoir Rouville-Campbell et au Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie. Ces partenaires engagés font une réelle différence dans la vie des personnes autistes et leur famille », ajoute avec conviction Christine Lavoie, présidente du conseil d'administration.

Pour en savoir davantage, pour vous inscrire aux conférences-témoignages ou pour faire un don en ligne: www.autisme-monteregie.org

Autisme Montérégie est un organisme sans but lucratif spécialisé en trouble du spectre de l'autisme (TSA). Subventionné par le Ministère de la Santé et des services sociaux et mandaté par le CISSS Montérégie-Centre, l'organisme a un mandat régional. Autisme Montérégie contribue à améliorer la qualité de vie des personnes autistes et leur famille. Pour ce faire, l'organisme offre des services d'accueil, de soutien, d'entraide et de référence vers les ressources appropriées; outille et informe les personnes autistes et leur famille sur leurs droits; effectue la promotion des besoins et des droits des personnes autistes afin de favoriser leur participation sociale et le déploiement de leur plein potentiel et sensibilise les acteurs sociaux et la population en général afin de contribuer au développement d'une société plus inclusive à l'égard des personnes autistes et leur famille.



SÉJOUR EXPLORATOIRE AU VIGNOBLE COTEAU DES ARTISANS



Une rencontre toute spéciale s'est tenue le samedi 30 mars dernier au Vignoble Coteau des Artisans à Béthanie regroupant des jeunes adultes diplômés qui se cherchent un emploi et qui ont un intérêt à s'établir dans notre belle MRC.



Ce séjour exploratoire, organisé par Place aux jeunes Acton en collaboration avec Carrefour jeunesse-emploi du comté de Johnson, a offert la chance à un groupe de 10 participants de découvrir ou redécouvrir la région tant au niveau professionnel que touristique et culturel.

Cette rencontre avait pour but de permettre aux jeunes de développer des réseaux de contacts en rencontrant des employeurs potentiels, des intervenants socio-économiques, des entrepreneurs et des élus.

Sachez que les municipalités de la MRC d'Acton font face actuellement à un grand défi de rétention des jeunes adultes diplômés. Considérant le vieillissement de la population qui augmente et l'exode de nos jeunes qui se trouvent un emploi suite à leurs études dans les grands centres, en plus, de toutes nos entreprises qui ont un

besoin criant de nouveaux employés dû à la pénurie de main-d'oeuvre qui ne fait que commencer, nous avons

besoin de nouveaux visages au sein de nos citoyens. Il faut donc saisir l'occasion et charmer ses chercheurs d'emploi qui portent un intérêt envers notre région afin qu'ils s'y établissent et travaillent dans notre milieu.

Je tiens à féliciter les organisateurs de ce séjour exploratoire ainsi que les participants et plus particulièrement nos hôtes Mme Karine Lamoureux et M. Jocelyn Deslandes propriétaires du Vignoble Coteau des Artisans. Un merci aussi à Mme Josée Roy de Création du Cœur pour son témoignage qui a donné espoir à tous.

Michel Côté et Boniface Dalle-Vedove,
membres du conseil municipal de Béthanie.

VOTRE SANTÉ

Jeunes en santé est un organisme sans but lucratif qui mobilise des partenaires locaux afin que les jeunes de 0 à 17 ans adoptent un mode de vie sain et actif.

Votre famille a perdu l'intérêt de manger des œufs qui sont pourtant un bon choix santé pour rassasier les estomacs affamés! Les quiches miniatures redonneront l'envie à toute la famille de les remettre au menu de la semaine.

QUICHES MINIATURES

Rendement :

6 quiches miniatures

Ingrédients

- 6 tranches de pain de blé entier
- 3 oeufs (gros)
- ¾ tasse (175 ml) de lait
- ⅓ tasse (80 ml) de brocoli, coupé en très petits bouquets
- 1 oignon vert, haché finement
- 2 c. à table (30 ml) de fromage cheddar, râpé
- Sel et poivre, au goût



3. Huiler un moule à muffins.
4. Déposer délicatement les tranches aplaties dans les moules afin de former des petits nids.
5. Cuire les tranches de pain au four pendant 10 minutes. Réserver.
6. Dans un bol, mélanger le reste des ingrédients sauf le fromage.
7. Verser le mélange en portions égales dans chaque nid de pain et garnir chacun de fromage.
8. Cuire au four pendant 15 minutes.

AVALANCHE DE FROMAGES ET DE POMMES SUR BISCOTTES

Rendement: 4 portions

Ingrédients

- 8 biscottes
- 1/3 de tasse de fromage à la crème et à température ambiante
- 1/3 de tasse de mayonnaise



- ¼ de tasse de yogourt nature 2% M.G.
- 1 ¼ de fromage cheddar râpé (orange)
- ½ tasse de pommes rouges, en petits cubes non pelées
- ¼ c. à thé (1 ml) de poudre d'ail
- ¼ c. à thé (1ml) de poudre d'oignon
- Sel et poivre au goût

Mode de préparation

1. Dans un grand bol, à l'aide du batteur électrique, battre le fromage à la crème et le yogourt.
2. Ajouter le fromage cheddar, les pommes rouges, la poudre d'ail ainsi que la poudre d'oignon. À l'aide d'une cuillère, bien mélanger le tout.
3. Assaisonner au goût avec le sel et le poivre.



Visitez le site internet
www.jeunesensante.org pour
découvrir de nouvelles recettes

PLANTER UN ARBRE SUR VOTRE PROPRIÉTÉ : COMMENT BIEN LE CHOISIR?

La liste des avantages que nous procurent les arbres est longue. En plus d'embellir l'environnement, ils purifient l'air, ils agissent comme écran acoustique, ils produisent de l'oxygène et ils interviennent sur bien d'autres sphères, tant environnementales que sociales. Peut-être voudrez-vous bénéficier de tous ces avantages en plantant vous-même votre arbre? Avant de sortir votre pelle, voici quelques suggestions pour choisir judicieusement votre arbre, puis lui donner les meilleures conditions de croissance possible.

Par l'Association forestière du sud du Québec

FAIRE UN CHOIX ÉCLAIRÉ

Chaque espèce d'arbre a ses particularités et croît différemment selon son environnement.

Avant même de vous procurer un arbre, voici quelques questions que vous devriez vous poser :

À quel endroit je souhaite planter mon arbre?

Si vous avez une maison en ville ou à la campagne, l'espace pour planter votre arbre ne sera pas le même. Il faudra regarder l'espacement horizontal et l'espacement vertical.

De plus, il est important de vérifier la présence d'obstacles, tels les fils électriques ou la présence d'autres arbres.

Quel arbre puis-je planter dans l'espace désigné?

Pour vous aider dans la recherche d'un arbre pour votre propriété, Hydro-Québec a mis en ligne un outil très pratique sur son site Web : www.arbres.hydroquebec.com/arbres.

Des suggestions d'arbres et d'arbustes vous seront offertes selon l'espacement disponible et selon la distance des fils électriques.

Quels sont les besoins de l'arbre?

Chaque arbre possède un habitat optimal. Cela se résume principalement à l'ensoleillement, au type de sol et au drainage. Selon l'espèce, les arbres sont plus ou moins tolérants à des endroits qui diffèrent de leur habitat optimal. Ils ont aussi différents seuils de résistance à des éléments comme la pollution, la compaction du sol, les maladies, le vent, etc.

À quoi ressemble le système racinaire de l'arbre?

Les racines d'arbres sont très puissantes. Elles peuvent boucher les systèmes de drainage ou affecter les champs d'épuration. Les racines utilisent en moyenne un espace équivalent à la largeur de l'arbre. Certains arbres ont des racines en surface, d'autres plus en profondeur. Les racines de surface peuvent pousser la toile d'une piscine ou fendre le bitume d'une cour. Les racines profondes ne provoquent pas ces effets. Notons que les racines ne brisent pas les fondations de maisons, elles s'infiltreront plutôt dans des fissures déjà existantes. Par contre, en grandissant, elles vont faire grossir ces fissures.

Quel est l'entretien nécessaire de l'arbre?

Les arbres nécessitent en moyenne peu d'entretien. Ils peuvent être élagués pour retirer les branches du bas. Les experts en élagage recommandent de ne pas couper les branches situées dans le 2/3 supérieur de l'arbre et de ne pas tailler plus de 25 % des branches. On peut aussi faire des tailles de formation. C'est-à-dire faire des coupes pour améliorer la silhouette de l'arbre et lui donner une meilleure aération ou un meilleur ensoleillement. Il est également important de savoir qu'un élagage sévère peut nuire à la santé d'un arbre. En effet, cela peut causer un important stress et des dommages à court, moyen et long terme, comme l'apparition d'insectes ou de maladies. Un élagueur professionnel peut vous conseiller et réaliser ces travaux pour vous.



DE LA PLANTATION À L'ENTRETIEN

Avant la plantation :

Vous avez votre arbre, mais vous ne voulez pas le planter immédiatement? Gardez-le au frais, à l'abri du soleil et du vent, et assurez-vous que les racines soient dans de la terre humide.

Lors de la plantation :

Ameublissez le sol et ajoutez du terreau si le sol est pauvre. Mettez votre plant en terre jusqu'au niveau du collet et compactez avec les mains pour éliminer les trous d'air autour des racines.

Ensuite, n'oubliez pas d'arroser généreusement.

Après la plantation :

Pensez à donner les meilleures conditions de croissance à votre jeune arbre. Pensez entre autres à nos conditions hivernales. Peut-être faudra-t-il protéger l'arbre de la neige projetée par la souffleuse en l'attachant à une planche de bois? Pensez aussi à arroser votre arbre tout au long de sa première année de vie et à arracher les herbes au pourtour dans un rayon de 50 cm, ceux-ci pourraient nuire à son développement.

Pour en savoir davantage sur les arbres du Québec, consultez le www.afsq.org.



INVITATION

LES SOIRÉES D'ENCAN À BÉTHANIE



«Vendu au monsieur là-bas»!

Comme à tous les vendredi soir à compter de 19H, la salle communautaire devient fébrile.

Depuis ses débuts à Béthanie, on constate que plus d'une soixantaine de personnes de chez nous et des environs viennent profiter des bonnes occasions offertes par notre encanteur Mario et son équipe.

Bienvenue à tous.



SERVICE D'AIDE DIVERS

Un emploi à 55 ans? Oui, c'est possible!*

*Les personnes de 50 à 54 ans peuvent être admissibles sous réserve d'une évaluation.

Informez-vous maintenant!

450 773-8888

440, avenue Saint-Joseph, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8K5

www.action-emploi.ca

Action Emploi
UN PARTENAIRE POUR L'EMPLOI

Québec  **Canada** 

Popote Roulante

C'est quoi?

De délicieux repas chauds livrés à domicile
tous les jours de la semaine et selon vos besoins



C'est pour qui?

- Tous les gens âgés de 65 ans et plus
- Les gens de 65 ans et moins en convalescence ou ayant un handicap physique ou intellectuel
- Les femmes enceintes ou venant d'accoucher



Pour tous les résidents de la MRC d'Acton

Acton Vale • Saint-Théodore • Saint-Nazaire • Upton
Roxton Falls • Sainte-Christine • Béthanie • Canton de Roxton



Pour informations et inscriptions :

Centre de Bénévolat d'Acton Vale

450 546-7332

Livraison Gratuite





Clinique Vétérinaire de Valcourt

Dre Michelle Marchand, D.M.V.
Médecine et chirurgie des animaux de compagnie

5594, Chemin de l'Aéroport Valcourt, Québec, JOE 2L0  Tél.: 450 532-3501
 Fax.: 450 532-8775
www.clinvetvalcourt.com



*Nancy Gauthier et
 Robert Brien, prop.*

511, 3^e rang Est
 St-Joachim-de-Shefford
 Québec JOE 2G0
 Tél.: 450 539-5467

5 FRUITS À BOIRE
 ET À MANGER

www.ecoledu3iemerang.com




IGA
 ACTON VALE

Le plaisir de
mieux manger

1530, rue Acton
 Acton Vale (Québec)
 JOH 1A0

450-546-7733
 450-546-3577
igaacton@gmail.com
www.iga.net

Le Spécialiste du
Ponceau

Simon Desmarais, prop.

Vente de tuyaux de tous genres
 neufs et usagés

Réservoirs d'eau
 et de fibre de verre



143 Rang 10, Lefebvre (Qué.) JOH 2C0 — Tél.: 819.394.2490 — Fax: 819.394.2654

Créations du 

Josée Roy
Créations du Cœur
 Béthanie, Qc,
 450 775-7913
www.creationsducoeur.com
info@creationsducoeur.com

sacs branchés à partir de vêtements recyclés

Des créations uniques inspirées par la passion



Dépanneur
 Les **Frères Claude**
 Inc.

115, rue de l'Église
 Roxton Falls
 Québec JOH 1E0
depanultra@cooptel.qc.ca

Tél. : (450) 548-2848  Téléc. : (450) 548-2871

**Boudreau
 + Associés**

Valcourt
 Avocats et Notaires

T. 450 532-3040
 F. 450 532-3039

550, rue de l'Église
 Valcourt (Québec)
 JOE 2L0

*(Autrefois bureau de
 Lucie Lavallée, Notaire)*

[+ groupeba.ca](http://+groupeba.ca)



LES EQUIPEMENTS
 D'EMERGENCY  **STIHL**

Centre de location

BMR

QUINCAILLERIE - OUTILLAGE
 COMPTOIR DE MOULÉE
 CENTRE AUTORISÉ  Réparation de petits moteurs à gaz

286, rue Notre-Dame
 Roxton Falls, QC JOH 1E0

Tél.: (450) 548-2242
 Fax: (450) 548-2481




Maroilles
Ouimette
Fille et Fils

IGA **SAO**
associe

Sandra Ouimette, Propriétaire
David Ouimette, Propriétaire

675, rue de la Montagne
Valcourt (Québec) J0E 2L0
Tél : 450 532 6090 Fax : 450 532-6091
igaouimette@outlook.com
iga.net

Service de commandes en ligne et de livraison



ASJ
LES AUTOBUS ST-JOACHIM INC.

Jean-Rock Marois
Tél. : 450 539-1351
Cell. : 450 531-1090
Fax : 450 539-1364

Justin Marois
Tél. : 450 539-0291
Cell. : 450 531-1942

*Voyage de tous genres
La qualité par l'excellence!
Arbres de Noël cultivés disponibles*

698, rue Principale, St-Joachim, Québec, J0E 2G0



**Les Publications
Municipales**

Division de 9252-8223 Québec Inc.

Denis Rheault, président
Courriel: denis@pubmun.com

Concepteurs et imprimeurs de votre journal

424, du Rivage, Saint-Antoine-sur-Richelieu (Qc) J0L 1R0 • 1 877 553-1955

www.pubmun.com



*Il reste une
place pour votre
annonce ici...*

*Contactez-nous au:
450 548-2826*




ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Bureau de circonscription
1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : **450 546-3251**
Télécopieur : **450 546-5794**
Sans frais : **1 800 969-3793**

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



André Lamontagne
*Député de Johnson
Ministre de l'Agriculture,
pêcherie et alimentation
Ministre responsable de la
région Centre-du-Québec*



**Les Ateliers
Béthany**
Sous-traitance industrielle

2308, chemin Béthanie
Béthanie (Québec) J0H 1E0
Tél.: 450.548.2115 Téléc.: 450.548.2185
Courriel: atebeth@cooptel.qc.ca

Stéphane Bombardier Inc.
RBQ: 8311-7424-25

9090 Chemin de la Montagne
Valcourt, Qc
JOE 2L0



Tél: (450) 532-5481
stephanebombardierinc@hotmail.ca / Fax: (450) 532-5498

Transport en vrac - Excavation - Déneigement

Les Pompes Bonneau & Fils
Vente - Service - Installation de toutes marques
AU COEUR de votre système d'eau



Agence de forage et traitement d'eau
Cell. : 450.830.5589

**270, Chemin de la Source
Roxton Falls, (Québec) J0H 1E0**
pompebonneau@gmail.com

RBQ: 8256-3404-25

les pétroles
Coulombe & Fils inc.




www.petrolescoulombe.com

RENÉ COULOMBE, d.g.

226, rue Robinson Sud, Granby (Québec) J2G 7M6
Tél.: 450 375-2080 • Fax: 450 375-5031 • Sans Frais : 1 800 363-8995

ACTON VALE • BROMONT • RICHMOND ET RÉGION • ROUGEMONT • ST-PIE
ROXTON FALLS • ST-CÉSaire • ST-HYACINTHE • ST-VALÉRIEN • VALCOURT • WATERLOO

EXCAVATION LG INC.

- TRANSPORT
- EXCAVATION
- TERRASSEMENT
- CHAMPS D'ÉPURATION




LOUIS GAGNÉ
Cellulaire
819.345.2974

Téléphone : 450.532.4374
889, 7e Rang Valcourt, JOE 2L0

LA FERTÉ
CENTRE DE RÉNOVATION

**DRUMMONDVILLE
SAINT-HYACINTHE
LA PRÉSENTATION
ACTON**

info@laferte.com

500, rue Notre-Dame
Acton Vale, QC J0H 1A0
Téléphone : 450 546.2761
Télécopieur : 450 546.4635



Desjardins

Caisse d'Acton Vale-Rivière Noire

450 546-2715

de 6h à minuit, 7/7

www.desjardins.com/caisse-actonvale-rivierenoire



COTEAU DES
ARISANS
VIGNOBLE

450 548-VINS (8467)

Mariage
Anniversaire
Évènement

1680, ch. Béthanie,
Béthanie, Qc
J0H 1E1
vlcda@outlook.com



- Tonte
- Entretien extérieur
- Aménagement paysager



j.magli@bluewin.ch
Tél. : 450 502-7135

CRÉER VOTRE SITE INTERNET, un vrai jeu d'enfant!

Grâce à notre nouvelle plateforme d'hébergement
et notre guide d'utilisation full fa fa, créez facilement
votre site Internet!



Cooptel Explorer
l'inattendu

1 888 532-COOP(2667) cooptel.ca